



Commune des Avirons

**Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 14 juin 2013

L'an deux mil treize, le 14 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

24 JUIN 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **6 juin 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe



Présents : Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. REMY Michel

Procurations : M. MONDON René a donné mandat à M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - M. CLOTAGATIDE Vincent a donné mandat à M. SERMANDE Jean Pierre - Mme BETON Fernande a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme BARET Liliane comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3/

**Adoption des Comptes Administratifs du Maire
pour l'exercice 2012**

- Compte principal
- Compte annexe de l'eau potable
- Compte annexe de l'assainissement collectif
- Compte annexe de la régie funéraire
- Compte annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

Les Comptes Administratifs de l'année 2012 se présentent comme suit :

Hôtel de Ville

I - COMPTE PRINCIPAL DE LA VILLE

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	13 328 121,71	11 398 791,21	
Recettes	13 328 121,71	13 714 080,22	
Résultat de clôture		+ 2 315 289,01	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	11 534 510,05	7 495 424,59	2 682 944,00
Recettes	11 534 510,05	7 451 015,06	1 654 122,00
Résultat de clôture		- 44 409,53	- 1 028 822,00
Résultat global		+ 2 270 879,48	- 1 028 822,00

Résultat net : + 1 242 057,48

II – COMPTE ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	507 975,42	267 294,19	
Recettes	507 975,42	507 074,35	
Résultat de clôture		+ 239 780,16	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 422 082,19	1 188 591,87	45 594,00
Recettes	1 422 082,19	1 218 840,20	
Résultat de clôture		+ 30 248,33	- 45 594,00
Résultat global		+ 270 028,49	- 45 594,00

Résultat net de : + 224 434,49

III – COMPTE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	266 417,53	189 978,52	
Recettes	266 417,53	203 066,11	
Résultat de clôture		+ 13 087,59	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 770 620,68	678 215,84	1 004 267,00
Recettes	1 770 620,68	206 575,73	1 562 077,00
Résultat de clôture		- 471 640,11	+ 557 810,00
Résultat global		- 458 552,52	+ 557 810,00

Résultat net de : + 99 257,48

IV – COMPTE ANNEXE DE LA RÉGIE FUNÉRAIRE

Section unique de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	3 776,55	2 209,90	
Recettes	3 776,55	3 456,55	

Résultat de : + 1 246,65

IV – COMPTE ANNEXE DU SPANC

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	57 155,20	26 110,55	
Recettes	57 155,20	56 905,20	
Résultat de clôture		+ 30 794,65	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	4960,83	336,35	
Recettes	4960,83	4 960,20	
Résultat de clôture		+ 4 623,85	
Résultat global		+ 35 418,50	

Résultat net de : + 35 418,50

Après présentation, explications et discussions sur les comptes, le Maire a proposé de désigner un président de séance pour le vote des comptes administratifs. **A l'unanimité**, Mme BAILLIF Line Rose a été désignée.

Le Maire s'est retiré de la salle pour permettre au Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de **Mme BAILLIF Line**, présidente de séance, après examen des comptes, délibère et **à la majorité absolue (3 contre : Mme CADERBY Colette - M. Eric FERRERE - Mme BETON Fernande par procuration ; et 1 abstention : M. GRONDIN Jacki)** pour le compte principal et les comptes annexes de l'eau potable, de l'assainissement collectif ; et **à l'unanimité** pour les comptes annexes de la régie funéraire, du SPANC :

- adopte les comptes administratifs du Maire pour l'exercice 2012 -compte principal et comptes annexes de l'eau, de l'assainissement, du service funéraire et du SPANC- tels que résumés en annexes ;

- constate pour l'ensemble des comptes les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

Compte principal :

Section de fonctionnement : - Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

Section d'investissement : - Recettes : 1 654 122,00
- Dépenses : 2 682 944,00

Compte annexe de l'eau :

Section de fonctionnement : - Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

Section d'investissement : - Recettes : Néant
- Dépenses : 45 594,00

Compte annexe de l'assainissement collectif :

Section de fonctionnement : - Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

Section d'investissement : - Recettes : 1 562 077,00
- Dépenses : 1 004 267,00

Compte annexe du service funéraire :

Section unique de fonctionnement : Néant

Compte annexe du SPANC :

Section de fonctionnement : - Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

Section d'investissement : - Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

Le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs des comptes tels qu'annexés et déclare toutes les opérations de l'exercice 2012 définitivement closes.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

**Pour le Maire empêché,
la 2^{ème} adjointe**

